

LIMITED WARRANTY POLICY

NAPA Fuel Pumps by Airtex are warranted to be free from defects in material and workmanship for 12 months from the date of purchase as follows:

The warranty period commences the date the product is delivered to the original consumer purchaser. NAPA Fuel Pumps by Airtex will repair or replace, free of charge, any product which, under normal conditions of use and service, proves to be defective, at NAPA Fuel Pumps by Airtex sole discretion, in material or workmanship within the warranty period. This warranty does not cover any labor costs incurred in diagnosis, troubleshooting, removal or reinstallation of the product, nor does it cover any consequential expenses.

This warranty is limited to the original purchaser for the vehicle application for which it is intended and is not transferable to subsequent owners of the product. Specifically excluded from this warranty are failures caused by misuse, negligence, modification, abuse, improper application, installation or operation, racing, unauthorized service or use of unauthorized parts. Also excluded from this warranty are parts which are subject to normal wear and tear such as filters and gaskets.

To the extent permitted by law, this warranty is in lieu of all other warranties, express or implied, including implied warranties of merchantability and fitness for a particular purpose, and sets out your exclusive remedies with respect to the products covered. NAPA Fuel Pumps by Airtex does not assume any responsibility for incidental or consequential damages. No attempt to alter, modify or amend this warranty shall be effective unless authorized in writing by an officer of NAPA Fuel Pumps by Airtex.

Some jurisdictions do not allow limitations on the length of implied warranties, or the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction.

This Limited Warranty Policy does not apply to products supplied by Airtex to vehicle/equipment manufacturers for installation as original equipment or replacement parts. The vehicle/equipment manufacturer's warranty governs exclusively in these cases. To obtain performance of this warranty, you should contact the facility where you originally purchased the product.

Performance of the NAPA Fuel Pumps by Airtex Limited Warranty Policy is limited to free of charge repair or replacement of the NAPA Fuel Pumps by Airtex product which, under normal conditions of use and service, proves to be defective in material or workmanship within the warranty period. To process your claim, contact the facility where you originally purchased the product. A dated purchase receipt, repair order, or other written proof that the product is within the warranty period will be required in order to process your claim.

POLITIQUE DE GARANTIE LIMITÉE

Les pompes à essence NAPA par Airtex sont garantis contre toute défectuosité et tout défaut de fabrication pour une période de 12 mois à compter de la date d'achat comme il est mentionné ci-dessous :

La période de garantie commence à la date de livraison du produit à l'acheteur initial. Les pompes à essence NAPA par Airtex réparera ou remplacera, sans frais pour le client, tout produit qui, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, est jugé défectueux, au seul gré de les pompes à essence NAPA par Airtex, en raison des matériaux ou de la fabrication durant la période de garantie.

Cette garantie ne couvre ni les coûts engagés pour le diagnostic, le dépannage, la dépose ou la réinstallation du produit, ni les dépenses indirectes qui en découlent.

Cette garantie est limitée à l'acheteur initial et à l'application automobile pour laquelle le produit est conçu et ne peut être transférée à un propriétaire subséquent. Sont expressément exclues de cette garantie les défectuosités causées par un mauvais usage, une négligence, une modification, un usage abusif, une utilisation, une installation ou une opération non appropriée, un entretien ou un usage non autorisé de pièces non autorisées ou une installation sur un véhicule de course. Sont également exclues de cette garantie toutes les pièces susceptibles d'usure normale comme les filtres et les joints d'étanchéité.

Dans la mesure permise par la loi, cette garantie remplace toutes les autres garanties, expresses ou implicites, y compris les garanties implicites de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, et définit les recours exclusifs de l'acheteur à l'égard des produits couverts. Les pompes à essence NAPA par Airtex ne peut être tenue responsable des dommages indirects. Aucune modification ne peut être apportée à cette garantie sans l'autorisation écrite d'un représentant officiel de les pompes à essence NAPA par Airtex.

Dans certains territoires administratifs, il est interdit de limiter la durée des garanties implicites, ou d'exclure ou de restreindre les dommages indirects; les limitations et exclusions susmentionnées peuvent donc ne pas s'appliquer. Cette garantie vous donne des droits particuliers reconnus par la loi et peut vous conférer d'autres droits, qui peuvent varier selon le territoire administratif.

Cette politique de garantie limitée ne s'applique pas aux produits fournis par par Airtex aux constructeurs ou aux fabricants d'équipement automobile destiné à être installé comme pièce d'origine ou de rechange. Dans ces cas, seule la garantie du constructeur ou du fabricant d'équipement automobile s'applique. Pour faire valoir cette garantie, l'acheteur doit communiquer avec un représentant de l'établissement où le produit a été acheté à l'origine.

La politique de garantie limitée sur les pompes à essence NAPA par Airtex ne s'applique qu'à la réparation ou au remplacement sans frais du produit les pompes à essence NAPA par Airtex qui, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, est jugé défectueux, en raison des matériaux ou de la fabrication, pendant la période de garantie. Pour que la réclamation puisse être traitée, on doit communiquer avec un représentant de l'établissement où le produit a été acheté à l'origine. Seules les réclamations accompagnées d'un reçu d'achat daté, d'un bon de réparation ou de toute autre document attestant de la validité de la garantie seront traitées.